

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

Département AUBE Canton NOGENT-SUR-SEINE Commune NOGENT-SUR-SEINE

Interdiction de stationner

N° PM/2020-138

Au droit du n°38 au 42 rue du Milieu du Champ Calot

Le lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020

Déménagement de Monsieur et Madame LEMOS JOSE Daniel et Noémie

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2,
Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-21-1 et R.411-25 à R.411-28, R.417-10,
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Considérant le déménagement de Monsieur et Madame LEMOS JOSE Daniel et Noémie, sise 43A, rue du Milieu du Champ Calot,

Considérant que ce déménagement s'effectuera, **du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020,**

Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'interdire le stationnement, **au droit du n°38 au 42 rue du Milieu du Champ Calot, du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020,**

A R R E T E

Article 1 :

Le stationnement considéré comme gênant est interdit à tous véhicules et fera l'objet d'un enlèvement, **au droit du n°38 au 42 rue du Milieu du Champ Calot, du lundi 27 juillet au mardi 28 juillet 2020.**

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation est mise en place en temps utile par les Services Techniques.

Article 4 :

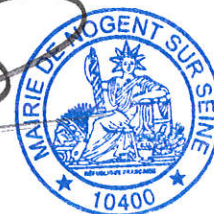
- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 20 juillet 2020

Madame Le Maire,

Estelle Bomberger-Rivot
Estelle BOMBERGER-RIVOT



Acte non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture